

Formation Educateur de Jeunes Enfants



Rapport d'activité Juin 2021

Rédacteur : Bénédicte BECAR, Responsable de la formation par intérim

Assistante de rédaction : Sophie JAILLANT, Assistante de formation

Préalable

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne a obtenu l'agrément pour dispenser la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants depuis de nombreuses années¹. Aujourd'hui l'IRTSCA prépare à la certification d'éducateur de jeunes enfants (EJE) entre 25 et 30 apprenants par an.

Cette formation permet de répondre aux besoins des établissements d'accueil du jeune enfant œuvrant dans le champ de la petite enfance et de l'éducation spécialisée : notamment en grande majorité les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les instituts médico-éducatifs (IME), les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les centres de rééducation motrice (CRM), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), ou encore les centres maternels.

De ce fait, la formation d'EJE à l'IRTSCA s'inscrit pleinement dans la définition du travail social donnée par le décret du 6 mai 2017 : il « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Ainsi cette définition relie les apprenants EJE à ceux des autres filières du travail social à travers des connaissances, des pratiques professionnelles, des valeurs communes, venant étayer l'accueil, la relation et l'accompagnement respectueux des personnes.

Educateur de jeunes enfants est un métier ancien qui émane du métier de jardinière d'enfants en Allemagne dans les années 1900. Depuis cette époque, il a été traversé par de nombreuses réformes qui l'ont fait grandement évoluer ainsi que les contenus et la durée de la formation qui y mènent :

1911 : Certificat de jardinière d'enfants, diplôme de jardinière d'enfants

1923 : Diplôme professionnel de jardinière d'enfants

1937 : Brevet d'éducatrice de jardin d'enfants

Le premier diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants date de 1973. Il apporte un statut, une sécurité et une véritable dimension professionnelle.

1993 : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants en 27 mois

2006 : Nouveau diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants en trois ans

2018 : Diplôme désormais gradé licence

L'Éducateur de jeunes enfants est ainsi devenu non seulement un spécialiste de la petite enfance mais aussi un travailleur social. De nombreux lieux d'exercice professionnel se sont depuis ouverts au métier d'EJE-et continuent à s'ouvrir- à lui, comme les établissements médico-sociaux accueillant des enfants à besoins particuliers, les relais assistantes maternelles (liste non exhaustive).

Les années 2020-2021 ont été marquées par la survenue de la pandémie de covid 19 avec des confinements successifs (mars à mai 2020, octobre 2020 et avril 2021) nécessitant la mise en place de travail, de contenus de formation et de maintien de contacts distanciés avec les apprenants, rendus possibles par de nouvelles techniques de communication. Puis à partir de septembre 2020 puis janvier 2021, mise en place d'une alternance présentiel/distanciel pour les apprenants en fonction des mesures gouvernementales.

Ce rapport d'activité concerne les apprenants diplômés en 2020 et ceux en formation durant l'année universitaire 2020-2021.

¹ Dernière demande d'autorisation : novembre 2018-2019, agrément obtenu le 14 avril 2020.

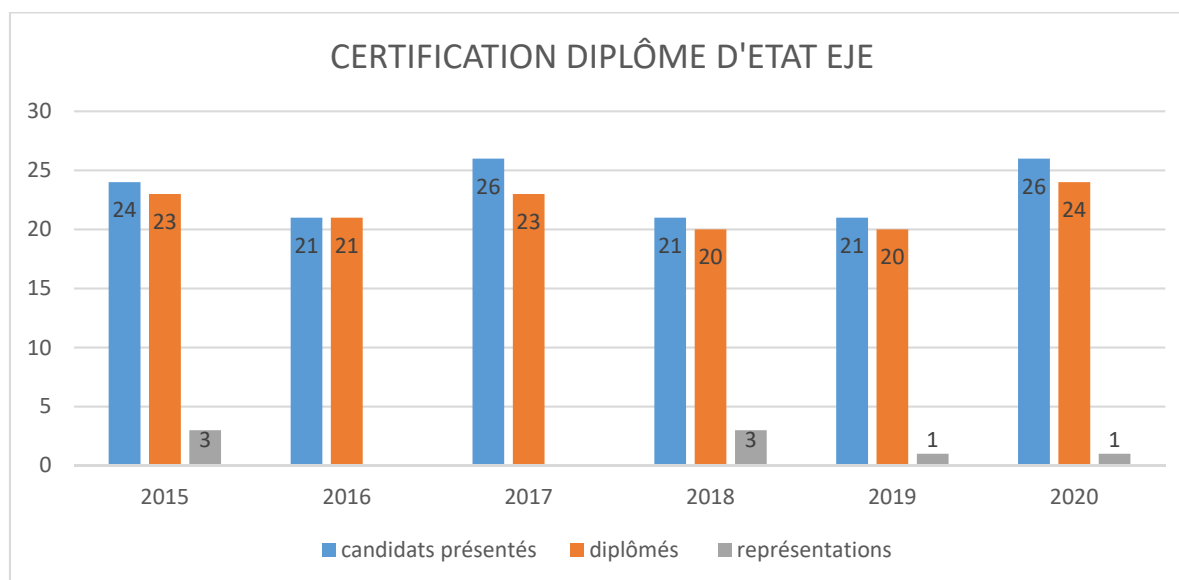
La composition de l'équipe pédagogique de la formation Educateurs de Jeunes Enfants

Christine MARCHAND, responsable de formation
Sophie JAILLANT, assistante pédagogique
Bénédicte BECAR, formatrice, référente de parcours
Christelle LECONTE, formatrice, référente de parcours
Anne-Laure PETIT-JEAN, formatrice, référente de parcours
Anne-Lise SERVAUTOUT, formatrice, référente de parcours

Les formateurs responsables des 7 axes thématiques – L'être humain un sujet en interaction ; La personne et sa santé ; La société, le groupe et l'individu avec ses appartenances et sa culture ; Le citoyen, un acteur engagé dans le faire ensemble sur un territoire ; Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale ; Elaboration de démarches professionnelles - ; ainsi que les vacataires, contribuent également aux apports théoriques dispensés durant les trois années de formation EJE. Ces axes sont traversés par des champs disciplinaires diversifiés : la sociologie, la psychologie, la pédagogie, le droit, le développement territorial, les langues vivantes...

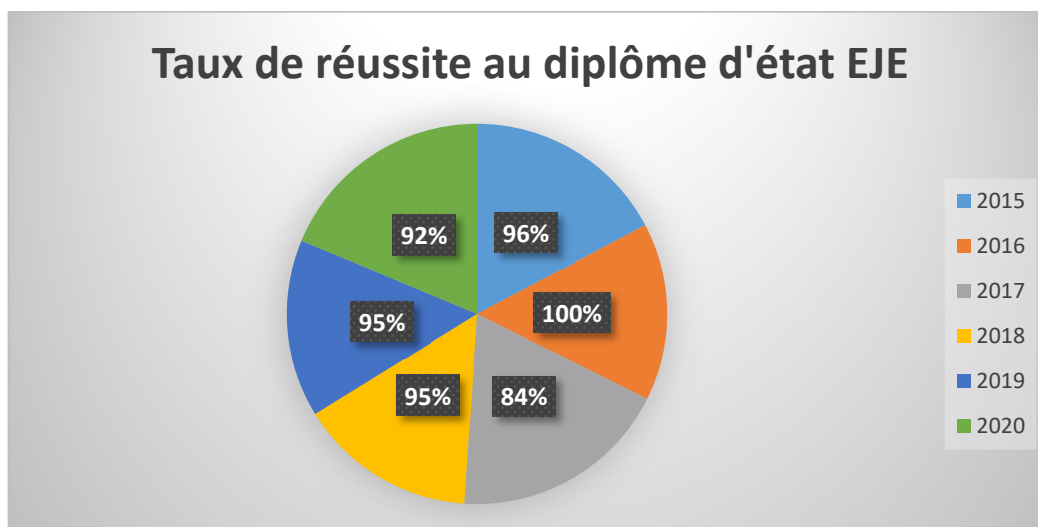
I/ Retour sur les diplômés de 2015 à 2020

Comme annoncé en préambule et répartis dans l'histogramme suivant, entre 2015 et 2020 inclus, 131 de nos apprenants ont été diplômés EJE.



Le nombre de candidats n'ayant pas obtenu l'intégralité de leur diplôme se calcule par soustraction entre les candidats et les diplômés. Ainsi pour l'année 2020 deux candidates n'ont pas obtenu l'intégralité du diplôme et ont échoué à deux domaines de compétences. A l'issue d'une session de rattrapage exceptionnelle liée à la réforme de 2018 en octobre 2020, les deux candidates n'ont pas obtenu leur diplôme. De plus, elles n'ont pas formulé de demande pour se représenter l'année suivante.

Les taux de réussite à l'obtention du diplôme oscillent entre 84% et 100 % selon les années. Ce sont des taux de réussite plutôt satisfaisants.

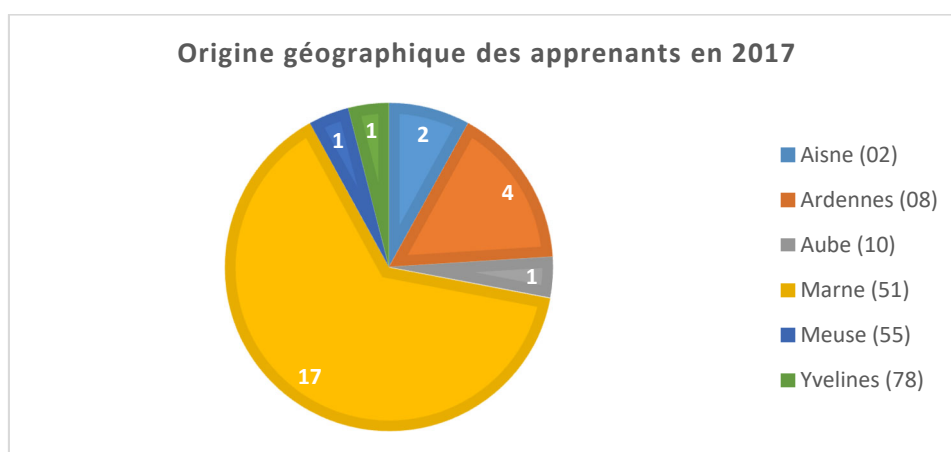


Nous allons détailler ci-dessous la promotion des diplômés de 2020.

II/ Les diplômés de 2020

1) Le profil des apprenants

La promotion 2017-2020 était composée de 26 apprenants dont 1 homme, originaires des départements suivants :



Donc plus de la moitié des apprenants était originaires de la Marne. A l'entrée, une grande majorité soit 22 étaient de statut étudiant et 4 demandeurs d'emploi.

Traditionnellement la formation d'Educateurs de jeunes enfants compte peu d'hommes comme souvent les métiers liés à la petite enfance, qui sont encore peu attractifs pour les candidats masculins.

La promotion 2020 était relativement jeune : 10 avait moins de 20 ans à leur arrivée, 14 avaient entre 20 et 25 ans et seulement 2 apprenantes avaient plus de 25 ans.

2) Le bilan annuel

Outre la représentation des apprenants dans les instances IRTSCA : réunion des délégués, participation au conseil d'administration et à l'assemblée générale, le conseil de perfectionnement et la commission pédagogique, un bilan collectif est mené chaque année par les référents de parcours, de promotion et le responsable de formation sur l'évaluation des contenus de formation par les apprenants. Il donne lieu à un compte-rendu support d'un travail de réflexion et d'amélioration de la formation.

Globalement les apprenants diplômés en 2020 se sont dit satisfaits de l'accompagnement des référents de parcours, de leur disponibilité, leur soutien et leur engagement. Les changements de référents pendant la formation leur ont permis de bénéficier de regards croisés sur leur parcours, d'enrichir leurs réflexions auprès des différents interlocuteurs, de toujours trouver une écoute disponible et réactive. Des difficultés ont toutefois été relevées pour différencier référent de parcours 3ème année et le guidant mémoire quand c'est la même personne.

Au niveau de la promotion, les apprenants confirment le rôle essentiel des délégués pour la cohésion de groupe et la transmission d'informations.

Les apprenants ont mis l'accent sur les enjeux des visites de stage et leur importance pour réajuster leur posture, prendre du recul, être rassuré et orienté.

Les apprenants placent les unités d'approfondissement et les cours mixant apports théoriques et mise en pratique dans les points forts. Sont à ajouter : la répartition équilibrée des périodes de formation pratique, les médiations éducatives, les semaines de culture professionnelle et pédagogies spécifiques, les témoignages et les rencontres avec des EJE en poste.

Synthétiquement, les apprenants ont émis la demande de joindre aux différents modules une journée spécifique de liens entre le sujet traité et leur secteur d'intervention. Par exemple : un cours spécifique sur Europe et petite enfance avec intervention des apprenants Erasmus est demandé sur l'axe 5 dans le module sur l'Europe. Les apprenants auraient souhaité également bénéficier d'une formation aux premiers secours.

Les apprenants ont également fait part de leur soif d'apports supplémentaires concernant le jeune enfant. Tous les formateurs travaillent à développer cet aspect dans le respect et les limites des référentiels. Ainsi des contenus sur un savoir faire relationnel ont été ajoutés : gestion d'un groupe d'enfants, conflits entre enfants, sanction/punition et « douces violences ».

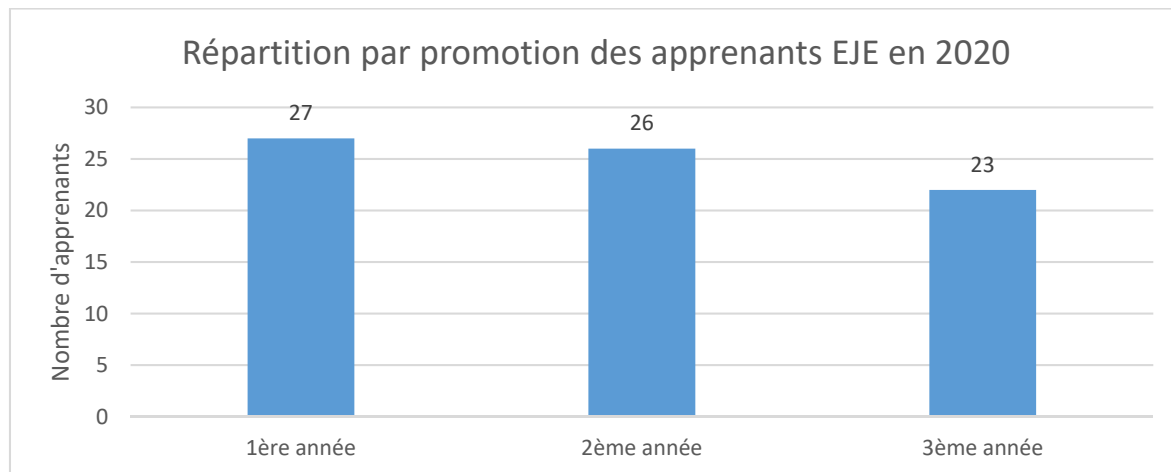
3) La certification en fin de troisième année

Sur les 26 apprenants à l'entrée en formation, 2 ont arrêté la formation pour se réorienter et 1 a demandé une suspension de formation d'une année + 1 transfert dans un autre établissement de formation. 24 apprenants ont été présentés au diplôme.

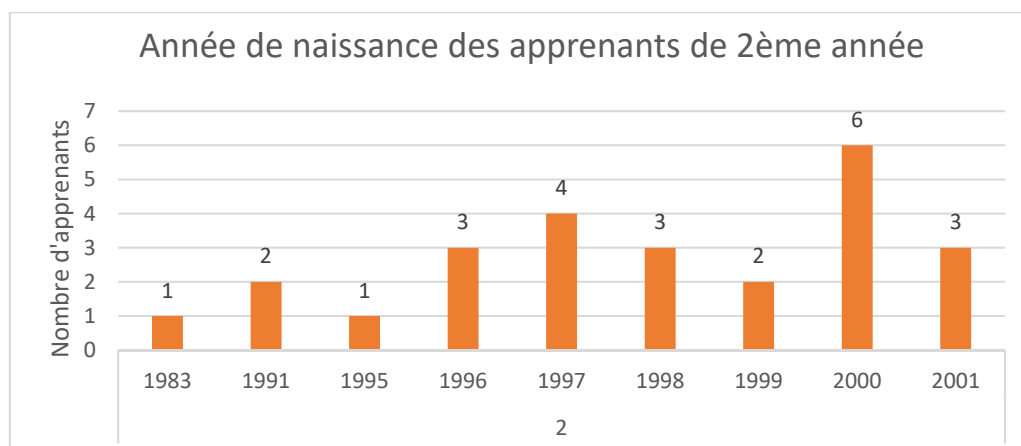
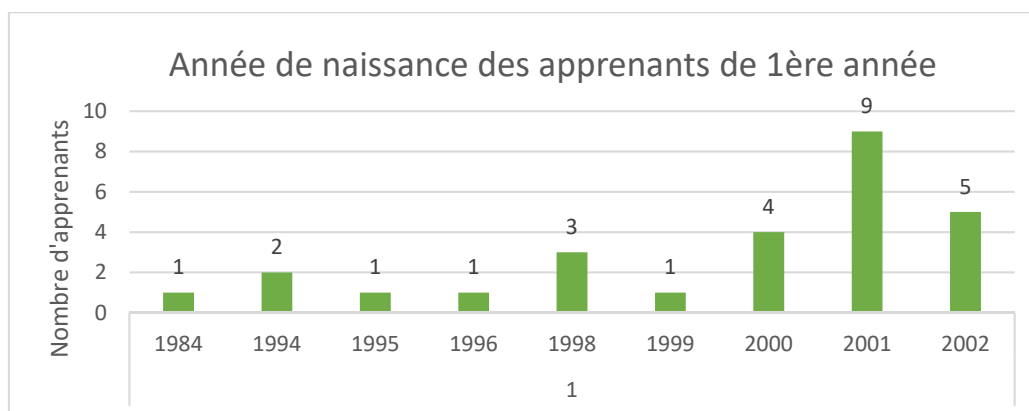
Les résultats au diplôme de 2020 ont été satisfaisants puisque deux candidates n'ont pas obtenu deux domaines de compétence. Du fait de la pandémie, les diplômes ont été adressés directement par la DRJSCS en juillet 2020. Un moment convivial a cependant pu être organisé, dans le respect des mesures sanitaires, avec les apprenantes nouvellement promues. Celui-ci a permis de pouvoir acter la fin de la formation si brutalement éprouvée par le confinement total de mars à mai 2020. De plus, ce moment a été nourri d'échanges liés à leur avenir professionnel.

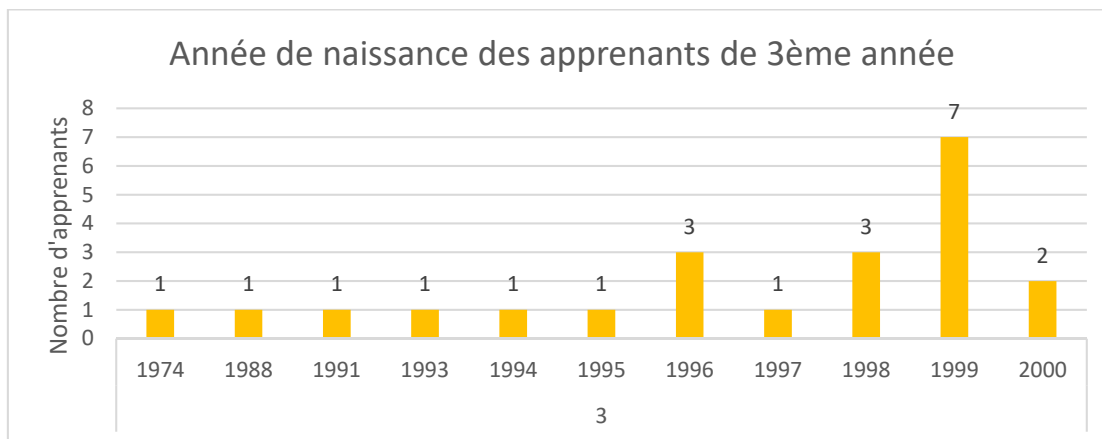
III/ Le profil des apprenants des trois années de formation EJE présents en 2020-2021

Durant cette année scolaire 2020-2021, 75 apprenants EJE se trouvaient en formation à l'IRTSCA répartis en trois promotions.



La diminution du nombre d'apprenants entre chacune des années correspond aux arrêts de formation pour réorientation, et à des demandes de suspension, ces dernières en général d'une année universitaire.

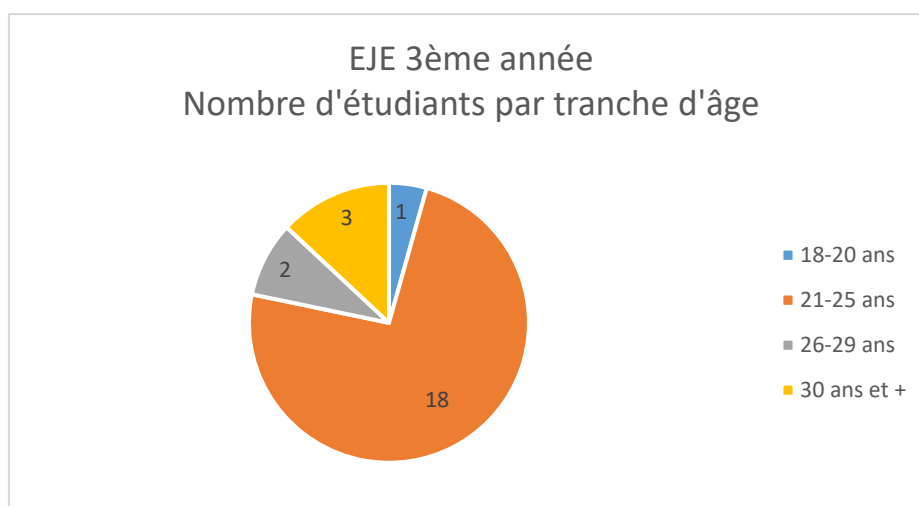




Nous constatons un rajeunissement des étudiants. Celui-ci peut être une des conséquences du nouveau dispositif par Parcours Sup qui s'adresse plus particulièrement aux lycéens de terminale.

IV/ La promotion 2018-2021, troisième année de formation

1) Le profil des apprenants

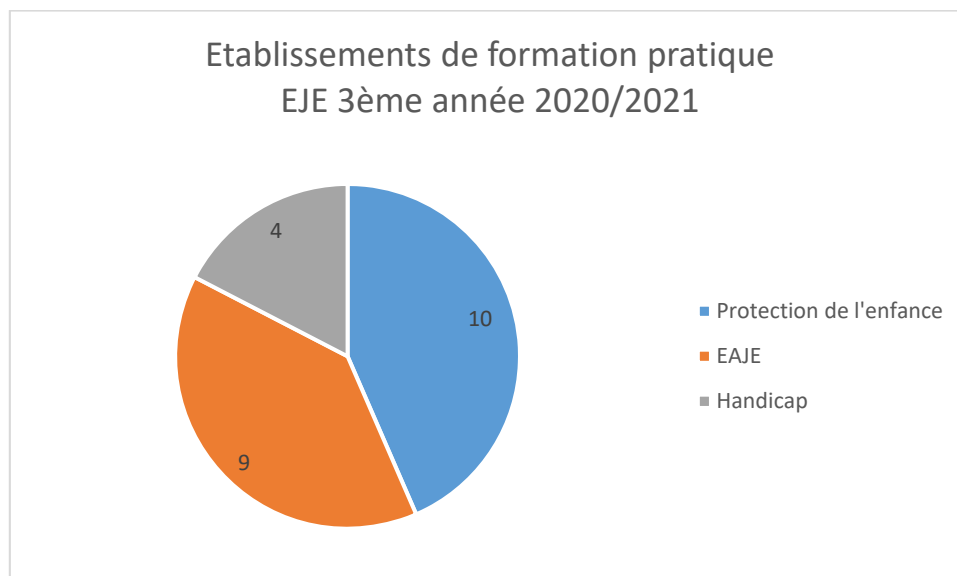


Cette promotion est la première gradée Licence². C'est une promotion comprenant 22 femmes et 1 homme. Elle est composée de 23 apprenants-es dont 16 de statut étudiant et 7 de statut demandeur d'emploi. Cette promotion a été particulièrement déstabilisée par des confinements successifs liés à la pandémie de la Covid 19. Les cours et travaux dirigés ont été majoritairement maintenus en distanciel entre mars et août 2020. A partir de janvier 2021, les apprenants ont bénéficié progressivement de l'alternance présentiel/distanciel à concurrence de 20 % de la capacité globale de l'Institut.

Les épreuves de certification ont été maintenues et systématiquement organisées en présentiel. Pour chaque épreuve, une session de remplacement ainsi qu'une session de rattrapage ont été organisées pour des cas de force majeure (deux candidates en session de remplacement et six en session de rattrapage). Il est à noter que quatre apprenantes ont été touchées par la pandémie soit en tant que cas contact soit en étant positive à la Covid 19.

² Cf annexe 2

Suite au confinement d'avril 2021, peu d'apprenantes ont dû suspendre leur période de formation pratique car leurs structures restaient ouvertes.

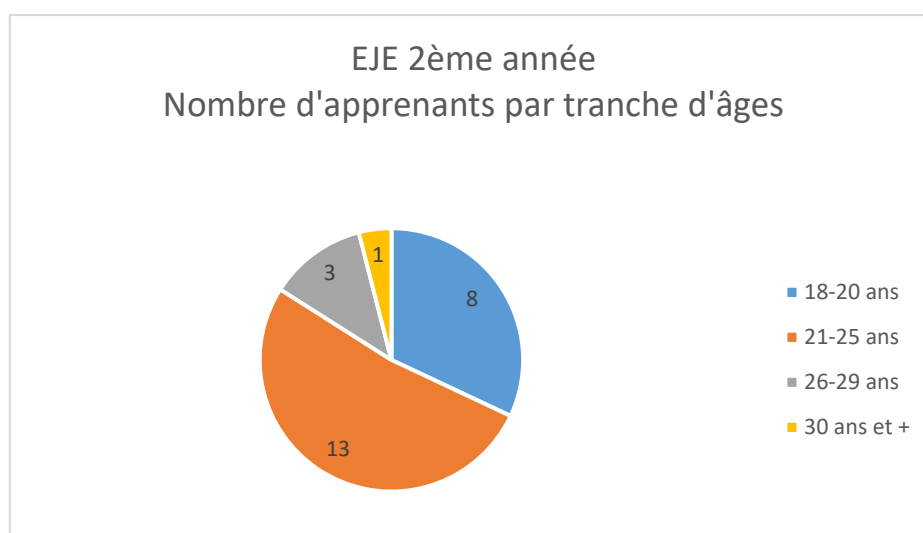


En 2021, 23 apprenants sont candidats au diplôme EJE.

Les services du Ministère des Solidarités et de la Santé, Direction générale de la cohésion sociale devenue Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ont maintenu l'épreuve finale du mémoire qui aura lieu en présentiel entre le 28 juin et le 02 juillet 2021. Le jury final est prévu le 06 juillet 2021.

V/ La promotion 2019-2022, 2^e année de formation

1) Le profil des apprenants



La promotion est constituée de 26 apprenantes. Elle comprend 17 apprenantes de statut étudiant, 4 demandeurs d'emploi, 1 salariée et 4 apprenties.

Depuis la rentrée 2018, l'entrée en apprentissage d'apprenants EJE est possible à l'IRTSCA en lien avec un CFA hors les murs, basé à Schiltigheim. Cette formule est attractive pour les entrants qui, entre autres avantages, sont ainsi rémunérés durant leur formation. Elle l'est aussi pour les employeurs qui peuvent avec cette formule embaucher et fidéliser un éducateur de jeunes enfants.

L'accueil par année des apprenties au sein de la filière E.J.E depuis la réforme :

2018 : 2 apprenties en établissement d'accueil du jeune enfant (transfert dans un autre centre de formation de l'une d'entre elles en mai 2019) ;

2019 : 3 apprenties en établissement d'accueil du jeune enfant

2020 : 2 apprenties (1 en établissement d'accueil du jeune enfant et 1 en Institut Médico-Educatif qui a déjà obtenu son D.E. Educateur spécialisé par la voie de l'apprentissage et souhaite obtenir le D.E éducateur de jeunes enfants qui fera un cursus en 2 ans).

Elles sont toutes accompagnées par une éducatrice de jeunes enfants.

Les apprenties bénéficient de visites d'apprentissage à l'issue de chaque période de formation pratique afin de faire le point sur leur évolution en présence de leur référent professionnel.

Suite à un bilan réalisé en juin 2020, les apprenties se sentent intégrées dans les diverses promotions, elles ont constitué un groupe facebook pour échanger des informations liées à l'apprentissage notamment. Elles sollicitent des cours pour mieux comprendre le contrat d'apprentissage.

5 sur 6 ont moins de 20 ans à leur entrée en apprentissage. Elles sont originaires de l'Aisne et de la Marne. 4 sur 6 effectuent leur apprentissage en milieu rural.

En effet, la ruralité de notre territoire n'est pas toujours perçue comme attractive et certains établissements d'accueil de jeunes enfants peinent à recruter des EJE.

Les apprenants en situation d'apprentissage effectuent une période de formation pratique d'une durée de 280 heures auprès d'un public différent de celui de leur employeur. Cet aspect répond aux critères de diversification des lieux de formation pratique. Les autres périodes de formation pratique sont réalisées chez l'employeur.

A l'IRTSCA, actuellement, au vu du petit nombre d'apprentis, ils suivent le même rythme de cours que les autres apprenants.

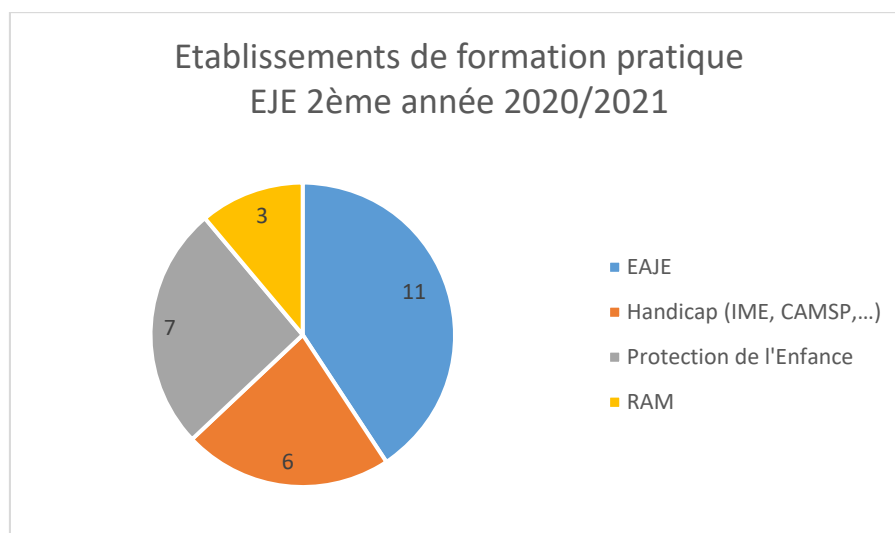
2) La formation pratique

En 2020-2021, les apprenantes de cette promotion sont donc en deuxième année.

Elles ont à réaliser 16 semaines de formation pratique sur deux périodes de 8 semaines. Du fait de la pandémie, la 1^{ère} période de 8 semaines prévue de mars à juin 2020 a été annulée. La seconde période de 8 semaines prévue de septembre à novembre 2020 a été réalisée.

La suppression de cette première partie, survenue brutalement, a eu un impact à différents niveaux : Liens présents mais distendus entre les référents de parcours et les apprenants. Sollicitations réduites des apprenants. Déficit de dynamisme, d'élaboration, de réflexion et d'analyse des apprenants.

Cette période de formation pratique s'est déroulée dans les établissements suivants :



Un peu moins de la moitié des stages se sont déroulés en EAJE. Le restant concerne des établissements médico-sociaux : IME, CAMSP, foyer de l'enfance ; des relais assistants maternels, un hôpital et une classe passerelle.

A la suite de cette formation pratique, au 4^e semestre était prévue une période de formation pratique autour de la découverte d'un territoire. C'est une période de formation pratique de 8 semaines qui se déroule en deux temps :

- Tout d'abord en binôme ou en groupe concernant un diagnostic territorial petite enfance (3 semaines).
- Puis individuellement dans un établissement d'accueil, du même territoire, pour la mise en place d'un projet d'action éducative en lien avec le diagnostic posé (5 semaines).

Cette année la période de formation en groupe s'est réalisée dans les quartiers et communes suivants : Quartiers Orgeval, Croix-Rouge, Châtillons, Jean-Jaurès, Saint Rémi, Clairmarais à Reims, communes d'Ay-Champagne, Poix-Terron, Saint Brice Courcelles, SIVU de Chenay, Champfleury.

Les apprenantes ont réalisé 3 semaines en binôme ou en groupe, puis du fait du confinement d'avril 2021, les apprenantes ont réalisé 3 semaines sur les 5 prévues initialement et a empêché que les apprenantes mènent à son terme un projet de partenariat pour la plupart d'entre elles.

Un module de formation au début de l'année civile de la deuxième année est fort apprécié des apprenants. Il s'agit d'une semaine dite de « culture professionnelle, pédagogies spécifiques ». Pendant 5 jours, les apprenants, par petits groupes de 2 à 6, sont accompagnés par un professionnel autour d'une pédagogie. Ils bénéficient d'apports théoriques et d'une expérimentation professionnelle sur site auprès d'enfants et de leurs familles. Cette année les pédagogies ou techniques étaient : « danser avec les jeunes enfants », « médiation animale avec le poney », « médiation par le livre », « pédagogie Montessori »³, « communication gestuelle ». A la suite de cette semaine, en fin d'année scolaire, les apprenants exposent leur expérience en faisant le lien avec leur positionnement professionnel d'EJE. Malgré la crise sanitaire, les structures ont accepté d'accueillir nos apprenantes pour la plupart d'entre eux et nous les en remercions vivement.

³ Du fait de la pandémie, le module a été déplacé en juin 2021 puis annulé définitivement. Afin que les apprenantes puissent constituer leur dossier lié à la certification, une autre médiation « éveil musical » a été mise en œuvre et aura lieu fin juin 2021.

3) La certification pour la deuxième année

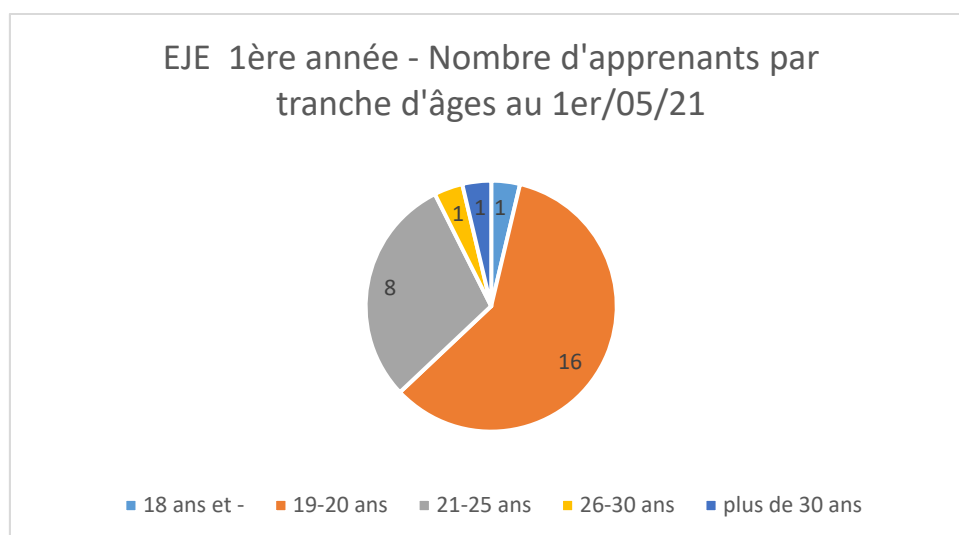
Les apprenantes de cette deuxième année ont passé l'épreuve du DC2.2 (Démarche de santé et de prévention) en novembre 2020, celle du DC1.1 (Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille) en février 2021 et celle du DC3.1 (Elaboration d'une communication professionnelle) en mai 2021.

- 4 apprenantes n'ont pas obtenu la moyenne à l'épreuve de certification du DC2.2 ;
- 4 n'ont pas obtenu la moyenne à l'épreuve de certification du DC1.1 ;
- Toutes les apprenantes ont validé l'épreuve de certification du DC 3.1.

Pour chacune de ces 2 épreuves, les apprenantes auront la possibilité de se représenter à une session de rattrapage l'année suivante.

VI/ La promotion n°3 Grade Licence (2020-2023), première année de formation

1) Le profil des apprenants



La promotion n°3 grade licence se compose de 29 apprenantes au 1^{er} septembre 2020. C'est une promotion entièrement féminine. 23 ont le statut étudiant, 3 demandeurs d'emploi, 1 salariée et 2 apprenties.

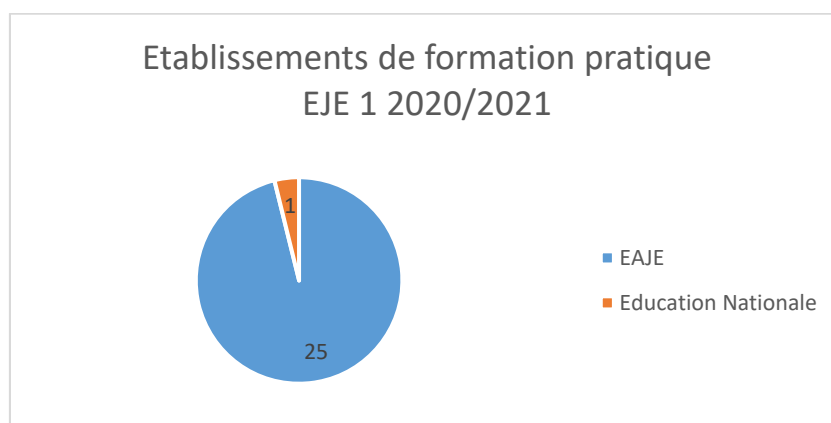
1 de ces apprenties a la particularité d'être déjà titulaire du diplôme d'Etat d'éducatrice spécialisée mais son projet est d'acquies les compétences d'une éducatrice de jeunes enfants. Elle effectue ce parcours en 2 ans, à la fois sur la première et la deuxième année en 2020/2021 et sur la 3^{ème} année en 2021/2022.

2 apprenantes ont arrêté leur formation en mars 2021. Les 2 étudiantes s'engagent dans une nouvelle orientation car elles se sont rendu compte que la formation d'éducateur de jeunes enfants ne leur convenait pas.

Par ailleurs, 1 apprenante éducatrice spécialisée en 1^{ère} année a sollicité son transfert dans la filière E.J.E qui a été acté le 12 janvier 2021.

1) La formation pratique

Les apprenantes de première année ont effectué une période de formation pratique de 8 semaines en début de première année (de novembre 2020 à janvier 2021). Cette période a pour objectifs : la confirmation de leur projet professionnel en découvrant les missions de l'établissement et du service, en identifiant les fonctions et activités de l'EJE, en repérant les caractéristiques du territoire et de ses acteurs, et en découvrant les spécificités du public accompagné. Ces lieux de formation pratique auprès d'EJE étaient tous des établissements d'accueil du jeune enfant ou classe passerelle. La recherche de formation pratique a été laborieuse suite à de nombreux refus liés à la crise sanitaire mais finalement toutes les apprenantes ont trouvé une place dans une structure.



Les apprenantes ont effectué leur première période de formation pratique majoritairement dans la Marne. Ils ont commencé leur 2^{ème} période de formation pratique le 22 mars 2021 pour une période de 8 semaines. Pour leur recherche, elles ont à nouveau essuyé de nombreux refus liés à la crise sanitaire mais finalement toutes les apprenantes ont pu être accueillies dans une structure.

Malgré une période de re-confinement entre le 05 avril et le 03 mai 2021, ces apprenantes n'ont pas été impactées car elle correspondait à des périodes de regroupement à l'IRTS et à 1 semaine de vacances. De plus, la plupart des structures concernées restaient ouvertes à l'accueil du public.

VII/ Les admissions en 2021

Les conditions d'admission sont définies dans l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. Les candidats déposent un dossier par l'intermédiaire de Parcours Sup ou directement à l'Institut en fonction de leur statut (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi). Ils ont alors la possibilité de demander une candidature en vue de d'un apprentissage. Le dossier de candidature est ensuite complété par un entretien.

La direction de l'IRTSCA a fait le choix de maintenir la procédure mentionnée ci-dessus pour la rentrée 2021 en respectant scrupuleusement les mesures sanitaires.

La formation EJE a un agrément pour 25 places réparties entre les candidats de parcoursup, les candidats demandeurs d'emploi (10), les candidats avec financement de la formation professionnelle et cinq places pour les apprenti.e.s.

Cette année, 198 candidats (181 l'an passé) se sont inscrits pour la sélection en vue d'entrer en formation EJE, dont 176 lycéens et étudiants.

VIII/ Questionnaire de satisfaction semestre 1 – 2020/2021

Un questionnaire de satisfaction a été adressé à tous les apprenants des formations de niveau IV, V et VI dont les éducateurs de jeunes enfants lors du semestre 1 (septembre 2020 à fin janvier 2021). Ce questionnaire comprenait 2 volets : un volet logistique, environnement de travail et un volet pédagogique. Le volet pédagogique comprend 12 critères⁴ et le volet logistique comprend 14 critères.

Le retour des questionnaires par promotion se présente de la manière suivante :

Promotion	Nombre d'apprenants	Nombre de retours, volet logistique, environnement de travail	Nombre de retours volet pédagogique
EJE 1	27	8	8
EJE 2	26	11	10
EJE 3	23	1	5

On peut noter le peu de questionnaires retournés qui ne permet pas de représenter chaque promotion. La période d'incertitudes liée à la crise sanitaire, l'alternance présentiel/distanciel n'était pas a priori la plus propice pour répondre. Il est à noter que les EJE 1 débute un parcours de professionnalisation, les EJE 2 ont vécu tout à la fois le distanciel, l'annulation d'une période de formation pratique, des confinements successifs, des dossiers supplémentaires à réaliser, des épreuves de certification déplacés, une réorganisation de la filière E.J.E. Enfin, les EJE 3 sont préoccupés par les épreuves de certification, leur dernière période de formation pratique à responsabilités et leur mémoire de recherche au moment où ils ont eu à remplir ces questionnaires.

En ce qui concerne les EJE 1 sur le volet pédagogique :

62,5 % des apprenantes semblent satisfaites de ce début de formation.

37,5 % considèrent que les contenus de formation théoriques et pratiques leur ont permis d'acquérir des connaissances et de développer des compétences (développement de l'enfant, travail d'équipe)

37,5 % sont satisfaites des modalités pédagogiques. Les freins répertoriés : le distanciel, le nombre d'heures d'affilée sur un même cours.

50 % sont satisfaites du niveau de maîtrise et de la qualité d'animation des intervenants.

Les freins recensés : Le métier d'EJE est méconnu par certains vacataires voire dévalorisé.

37,5 % sont satisfaits des contenus de formation

50 % sont satisfaits des cours en distanciel

Les points forts de la formation : Diversité des cours. Alternance formation pratique/formation théorique. Les travaux de groupe. La taille de la promotion. Intervention de professionnels.

Les points faibles : 6 h sur un même cours, communication, organisation.

Propositions : Formation aux premiers secours. Rencontre avec des EJE de secteurs différents, améliorer la communication.

50 % des EJE 1 recommanderaient l'IRTSCA pour les locaux, les médiations, les cours transversaux, une bonne ambiance.

⁴ Cf annexe 1

En ce qui concerne les EJE 2 sur le volet pédagogique :

50 % des apprenantes considèrent que la formation répond moyennement à leurs attentes
50 % ont acquis des connaissances et développé des compétences (développement de l'enfant prise de recul, vocabulaire professionnel, démarche réflexive...)
60 % peuvent mesurer l'impact de cette montée en compétences (construction de l'identité professionnelle, questionnement, capacité à observer...)
40 % considèrent que les modalités pédagogiques sont pertinentes
80 % apprécient le niveau de maîtrise et d'animation des intervenants (beaucoup d'adaptation de la part des intervenants liés au confinement par des méthodes interactives, disponibilité et bienveillance de la plupart des intervenants)
50 % considèrent que les supports utilisés sont pertinents au regard des contenus de formation.
40 % se sont appropriés les contenus en distanciel
Les points forts de la formation : Diversité d'intervenants extérieurs, le nombre de périodes de formation pratique, les horaires, la disponibilité des formateurs.
Les points faibles : Accompagnement, manque de communication et de considération, informations contradictoires, l'organisation.
Propositions : Former les salariés aux nouvelles technologies.
30 % des apprenantes recommanderaient l'IRTSCA

En ce qui concerne les EJE 3 sur le volet pédagogique :

40 % considèrent que la formation a répondu à leurs attentes
60 % ont acquis des connaissances et développé des compétences variées
80 % peuvent mesurer l'impact de cette montée en compétences
40 % considèrent que les modalités pédagogiques sont pertinentes
60 % apprécient le niveau de maîtrise et d'animation des intervenants
40 % considèrent que les supports utilisés sont pertinents au regard des contenus de formation.
50 % se sont appropriés les contenus en distanciel (« pas de e-learning dans ma filière ! »)
Les points forts de la formation : Les unités d'approfondissement, les médiations éducatives, la transversalité.
Les points faibles : l'accompagnement, l'organisation.
Propositions : « supprimez le mémoire »
40 % des apprenant.e.s recommanderaient l'IRTSCA

IX/ Quelques objectifs pour la prochaine année universitaire

Certains objectifs indiqués ci-dessous sont identiques aux objectifs du rapport d'activité de l'année dernière. En effet, suite à la situation sanitaire la plupart de ces objectifs n'ont pas pu être atteints, ils sont donc renouvelés pour la prochaine année universitaire :

- Améliorer la prise de parole et l'écoute des demandes, des propositions des apprenants par un entretien trimestriel des délégués par le référent de promotion.

- Poursuivre activement la collaboration entre professionnels EJE et la filière EJE avec la particularité de solliciter de jeunes professionnels afin de témoigner du déroulement de leur propre formation.
- Développer les apports théoriques en lien avec le jeune enfant et sa famille. Réfléchir à de nouveaux apports non ou insuffisamment développés dans la formation en essayant de répondre aux évolutions et aux besoins du milieu professionnel. Accompagner les apprenants dans leur appropriation des textes réglementaires liés à l'accueil des jeunes enfants.
- Développer l'ouverture sur des expériences européennes et internationales.
- Amener les apprenants à développer une veille dans le domaine de la petite enfance (évolution des textes réglementaires, du champ social et éducatif...) et de s'inscrire dans la vie culturelle et sociale du territoire.
- Continuer à soutenir les liens entre les promotions (le parrainage entre 1^{ère} et 2^e année, partage des outils réalisés en périodes de formation pratique, moments de convivialité).
- Développer les échanges avec des partenaires artistiques et culturelles et témoignages de familles dans le champ du handicap...
- Poursuivre les rencontres initiées autour de la réforme grade licence avec les professionnels des sites qualifiants.
- Préparer une programmation pédagogique sur des journées de 7 h et ce en référence de la réforme de la formation professionnelle de 2018.

Epilogue

L'année 2020-2021 ne nous a pas apporté le répit escompté après les confinements successifs de 2020 et 2021 puisque la situation sanitaire ne s'est pas améliorée. Cependant, nous maîtrisons davantage les outils de communication en distanciel. De plus, à la fin de janvier 2021, 20 % de l'effectif total des apprenants pouvaient revenir à l'IRTSCA ce qui nous a permis de rencontrer les apprenantes des diverses promotions.

La réforme est venue nous demander de revisiter les contenus de formation et son organisation notamment concernant les épreuves de certification. Outre les objectifs fixés ci-dessus, d'autres travaux nous attendent comme : le développement de l'évaluation de la qualité de nos formations, la traduction de celle-ci en « blocs de compétences », cohérents et homogènes répondant aux attendus de la dernière réforme de la formation professionnelle.

Toutefois, les 7 épreuves de certification sur 8 organisées par la filière EJE ont toutes été réalisées en présentiel pour cette première promotion « grade licence ». Si les conditions sanitaires le permettent, il nous paraît important de retrouver nos apprenants diplômés 2021 autour d'une « remise des diplômes » au début de l'année universitaire prochaine.

Depuis 2019, apprenants et formateurs ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation en particulier la promotion 2018-2021 qui aura connu de nombreux bouleversements (mise en place de la réforme, 3 confinements avec la mise en place des cours en distanciel, des périodes de formation pratique supprimées ou écourtées, la réorganisation de la filière).

On peut noter en particulier que les déléguées des promotions 2 et 3 ont su prendre leurs places tant auprès de leurs collègues que de l'équipe de la filière. Un circuit de communication efficient a permis une fluidité des échanges et des transmissions d'informations. Leur rôle a été déterminant dans le soutien moral de la promotion ainsi que pour l'apaisement des craintes vis-à-vis de l'impact de la situation sanitaire sur la formation. Pour la promotion 1, du fait de leur connaissance encore fragile du fonctionnement de l'institution et du peu de contacts en début d'année entre collègues, les déléguées n'ont pas réussi à s'impliquer pleinement dans leurs missions mais ceci n'a pas eu d'incidence.

Questionnaire de satisfaction

Critères volet pédagogique :

1. La formation suivie a-t-elle répondu à vos attentes, argumentez vos réponses
2. Les contenus de formation (théoriques et pratiques) vous ont-ils permis d'acquérir des connaissances et de développer des compétences dans le domaine ? Quelles sont les compétences acquises ?
3. Pourriez-vous mesurer l'impact de cette montée en compétences sur vos pratiques professionnelles ? Comment cela se traduit-il ?
4. Les modalités pédagogiques utilisées vous semblent-elles pertinentes ? Argumentez votre réponse.
5. Pourriez-vous apprécier le niveau de maîtrise et la qualité d'animation des intervenants ? Précisez votre réponse.
6. Les supports utilisés vous semblent-ils pertinents au regard des contenus de formation ?
7. Si votre formation comporte un ou plusieurs modules en e-learning (à distance), êtes-vous parvenue à vous approprier le contenu ? Pourquoi ?
8. Pourriez-vous identifier 3 points forts de la formation suivie ?
9. Pourriez-vous identifier 3 points faibles de la formation suivie ?
10. Si l'Institut devait innover, quelles propositions pourriez-vous faire ?
11. Actuellement, avez-vous un projet de formation ? de spécialisation ? Si oui, lequel ?
12. Recommanderiez-vous l'IRTS-CA ? Pourquoi ?

Critères volet logistique :

1. Au début et en cours de formation, avez-vous trouvé toutes les informations dont vous aviez besoin ?
2. Avez-vous reçu les informations sur les conditions d'accès à la formation, les concours, les modalités d'inscription, les métiers, les dispenses et allègements, le coût et le financement, la durée et le rythme des formations, les débouchés après la formation ?
3. L'environnement de l'IRTSCA est-il propice au travail ? Que vous-a-t-il manqué ?
4. Les locaux et le matériel mis à disposition sont-ils adaptés ? Argumentez votre réponse.
5. Si votre formation était dispensée sur le site de l'IRTSCA, le centre de documentation vous a-t-il permis de trouver les ressources nécessaires ?
6. Le rythme et les horaires de la formation sont-ils pertinents au regard de la formation ? Pourquoi ?
7. Durant votre formation, quels ont été vos moyens de restauration ?
8. Comment évalueriez-vous la qualité d'intervention du personnel administratif et d'accueil ? Pourquoi ?
9. Comment évalueriez-vous la communication concernant la formation, les plannings, les changements de salles et l'absence d'un intervenant ? argumentez votre réponse
10. Si la formation a été dispensée sur le site de l'IRTSCA, comment qualifieriez-vous la vie étudiante ? Quelles suggestions pourriez-vous apporter sur la vie étudiante ?
11. Pourriez-vous identifier 3 points forts du lieu de la formation ?
12. Pourriez-vous identifier 3 points faibles du lieu de la formation ?
13. Auriez-vous des propositions à faire sur le plan logistique et matériel ?
14. Recommanderiez-vous l'IRTSCA ? Argumentez votre réponse

La réforme conférant le grade licence

Les textes relatifs aux formations et diplômes du travail social : assistant de service social (ASS), conseillère en économie sociale et familiale (CESF), éducateur de jeunes enfants (EJE), éducateur spécialisé (ES) et éducateur technique spécialisé (ETS) sont parus pour la plupart au Journal Officiel du 23 août 2018 :

- **Décret n° 2018-733 et 734 du 22 août 2018** relatifs aux formations et diplômes du travail social : dispositions générales aux formations du travail social,
- **Arrêté du 22 août 2018, relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II**
- **Arrêté du 22 août 2018** relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- **Annexes I à VIII** : définition de la profession, référentiels de compétences, référentiel de formation, périodes de formation pratique, livret de formation, référentiel de certification, descriptif et attestation du parcours suivi.
- **Décret du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations** conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).

Dès septembre 2018, les apprenants entrant en formation d'EJE relèvent donc de ce cadre réglementaire, faisant accéder les diplômés au grade licence, niveau 6.

Les contenus de formation ont alors été revisités à la lecture des textes de référence notamment concernant une langue étrangère, le numérique et l'informatique, et la démarche de recherche. Cette dernière est particulièrement mobilisée dans le mémoire « gradé licence » qui doit mettre en évidence une question de départ, la présentation de la phase exploratoire et la formulation d'une problématique à partir de laquelle une ou plusieurs hypothèses devront être formulées et dont les moyens de vérification seront précisés. Outre les apprentissages de base nécessaires à l'exercice du métier l'accent est également mis en formation à l'Institut sur les médiations culturelles et éducatives, la culture professionnelle et les techniques et pédagogies spécifiques.

La troisième année est plutôt consacrée à un approfondissement des connaissances et apprentissages, à travers les Unités d'Approfondissement (4 modules de 30h) : Culture, pratiques de médiation et travail social ; Interculturalité, exclusion et intégration ; Inclusion sociale et sociétale, phénomènes de violence ; Protection de l'enfance ; Santé, précarité et pratiques sociales. Ces unités d'approfondissement ainsi que des contenus théoriques sont dispensés en transversalité avec d'autres formations comme éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés et assistants de service social.

En parallèle avec ces apports à l'IRTS (1500 heures), les périodes de formation pratique (2100 heures) sont précisés dans l'Annexe III de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Chacune de ces périodes est en lien avec l'ensemble des compétences et mettent au travail une progressivité de leurs acquisitions.

Les périodes de formation pratique se déclinent comme suit :

Première Année	Semestre 1	Semestre 2	Total
EJE 1	Formation pratique A : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique B1 : 280 h (8 semaines)	560 heures
Deuxième Année	Semestre 3	Semestre 4	
EJE 2	Formation pratique B2 : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique C : 280 h (8 semaines) Formation pratique D1 : 140 h (4 semaines)	700 heures
Troisième Année	Semestres 5 et 6		
EJE 3	Formation pratique D2 : 840 h (24 semaines)		840 heures
Total des 3 années			2100 heures

Chaque apprenant est accompagné par un formateur de la filière EJE « référent de parcours » en charge de l'accompagnement individuel et collectif du travail d'appropriation des apports des différents temps de formation, en centre et sur site. Il nous paraît important de réaffirmer la place et la valeur du référent de parcours dans l'accompagnement de l'apprenant. Dans des circonstances exceptionnelles comme celle de la pandémie et des confinements qui en ont découlé, le référent de parcours a représenté, matérialisé le lien avec l'IRTS et a soutenu chaque apprenant dans le passage de cette période difficile.

Un autre changement amené par la réforme du 22 août 2018 est l'organisation tout au long des trois années de formation, de 7 épreuves sur 8 par l'IRTSCA :

- Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective, présentation d'une situation d'accueil ou d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille ou de son représentant à partir d'une situation de stage (DC1.1, semestre 3).
- Dossiers d'actions éducatives, présentation par l'apprenant de son livret de formation accompagné d'une note d'analyse réflexive réalisée en troisième année sur son parcours de formation (DC2.1, semestre 6).
- Démarche de santé et de prévention, analyse d'une démarche de santé et de prévention (DC2.2, semestre 2).
- Elaboration d'une communication professionnelle, à partir du dossier de présentation de l'épreuve « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible (DC3.1, semestre 4).
- Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles, dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles et le travail d'équipe et l'accompagnement des jeunes enfants et leurs familles (DC3.2, semestre 5).

- Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale, dossier collectif à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'apprenant en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs (DC4.1, semestre 5).
- Contrôle de connaissances, épreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision (DC4.2, semestre 6)

Du fait de la pandémie, l'expérimentation de ces nouvelles épreuves ont été mises en œuvre de la manière suivante :

- L'épreuve DC2.2 initialement prévue en juin 2020 a eu lieu le 30 novembre 2020 ;
- L'épreuve DC1.1 initialement prévue en octobre 2020 a eu lieu en février 2021 ;
- L'épreuve DC3.1 initialement prévue en mai 2020 a eu lieu le 13 novembre 2020.

Les autres épreuves ont respecté le calendrier initial.